

## PROCES-VERBAL de la séance du 10 octobre 2016

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Fabien Coucet.

Monsieur le Président lit l'ordre du jour et signale que le point 6 : Préavis No. 03-2016 (Délégation de compétences à la Municipalité pour la législature 2016-2021) sera traité dans la séance du Conseil le 5 décembre 2016.

Il demande si quelqu'un souhaite y apporter une autre modification à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

### Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 40 membres sont présents sur 57 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare que la séance peut se poursuivre et invoque la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

### Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée que les procès-verbaux des séances du 12 avril 2016 et du 20 juin 2016, approuvés par le bureau, étaient à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune ([www.lully.ch](http://www.lully.ch)).

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Cela n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications à ces procès-verbaux. Cela n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2016 est accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 est accepté à l'unanimité.

### Assermentation :

Monsieur Fabien Coucet informe l'assemblée qu'il a reçu la demande d'assermentation de plusieurs personnes et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. C'est le cas.

Il prie les intéressés de venir devant l'assemblée pour la prestation de serment et demande à toute l'assemblée de se lever. Monsieur le Président passe à la lecture de l'article 4 du règlement communal et demande la promesse de :

Monsieur	Eric AFFOLTER
Madame	Geneviève BERCLAZ
Madame	Christine BOURGEOIS-BÄR
Madame	Edith CHABLOZ
Monsieur	Alain CHRISTEN
Monsieur	Carles FIGUET
Monsieur	Frédéric GAIDDON
Monsieur	Walter GFELLER
Monsieur	Plinio MARONI
Madame	Isabelle MEYLAN-NICOD
Monsieur	Benoît PETIT
Monsieur	Michaël TASEV
Monsieur	Olivier UDRY

Monsieur Olivier VIRNOT

Monsieur Fabien Coucet leur souhaite la bienvenue et déclare qu'ils peuvent d'ores et déjà participer aux travaux de l'assemblée.

### Correspondance

Monsieur Fabien Coucet dit que la seule communication du bureau est que le conseiller Monsieur Jean-Pierre Weber a quitté la commune.

### Communications de la Municipalité

Monsieur Mark Wings, syndic, parle de la troisième génération du PALM 2016 et montre le film de présentation. Il encourage les conseillers de consulter le site : [www.lausanne-morges.ch](http://www.lausanne-morges.ch)

### **Préavis municipal No 04/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017**

Monsieur Marc Genton présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée. La situation financière de Lully reste satisfaisante mais à surveiller. Il dit que la péréquation ne favorise pas des petites communes mais il n'y a pas de quoi s'alarmer. La municipalité veut réévaluer après avoir vu les comptes pour 2016.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Thierry Ruch.

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Olivier Cretegny remarque que dans le REI III, on oublie la taxe que l'on paie depuis trois ans pour les déchets.

Monsieur Genton dit que l'on n'a pas atteint un équilibre dans le coût des déchets.

Monsieur Jean-François Rubin dit que l'ancienne municipalité a promis une rétribution pour ce que l'on paie pour les déchets. Il demande si la nouvelle municipalité va honorer cette promesse ? D'autres communes ont pu donner une rétribution aux habitants.

Monsieur Genton répond que la taxe devrait couvrir les dépenses. Or, on est encore déficitaire et la commune devrait augmenter les impôts pour couvrir les dépenses. D'autres communes fonctionnent différemment mais l'on ne connaît pas leurs situations.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 04/2016 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 10 octobre 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité No 04/2016,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- d'adopter l'arrêter d'imposition pour l'année 2017 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.
- d'adopter les modalités de perception décrites dans le présent préavis.

Adopté à la forte-majorité, 1 avis contraire, 1 abstention.

**Préavis municipal No 05/2016 : Fixation des traitements et indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, du Président et du secrétaire du Conseil général, des membres dudit Conseil et de ses commissions, pour la législature 2016-2021**

Monsieur Mark Wings, Syndic, présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée. Avec le projecteur, il montre une fiche des heures et des indemnités. Il estime un travail d'environ 36 heures par mois pour les municipaux. Le Syndic reçoit, par exemple, Sfr. 35.- /l'heure. La Boursière, Madame Harr, contrôle aussi les heures de travail.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet. La commission propose un amendement du préavis :

En page 1 du préavis : concernant la mention de l'article 29, al.1 et 3 LC qui traite du conseil communal et cité dans le préavis serait remplacé par l'article 16 LC qui lui traite du conseil général.

En page 2 du préavis : tableau rémunération des membres de la municipalité, remplacer à la 3<sup>e</sup> colonne, 2<sup>e</sup> ligne, la mention 2006-2011 par 2011-2016 ; ajouter à la 1<sup>e</sup> colonne, 5<sup>e</sup> ligne à la mention vacations : par heure ; ajouter à la 1<sup>e</sup> colonne, 6<sup>e</sup> ligne à la mention KM/forfait : téléphone et petit matériel.

En page 3 du préavis, tableau rémunération des membres des commissions du conseil général, remplacer à la 1<sup>e</sup> colonne, lignes 3-4-5, la mention de Président par : rapporteur

Monsieur Fabien Coucet ouvre la discussion à ce sujet.

Madame Edith Chabloz voudrait savoir si le Vice-Président est rétribué en cas de remplacement.

Monsieur Coucet répond qu'on s'arrange.

Monsieur Walter Gfeller remercie les Municipaux de travailler pour si peu de rétribution. Il propose une discussion future sur la rémunération des conseillers. Peut-être une augmentation pourrait attirer quelques jeunes habitants ?

Monsieur Olivier Cretegny propose une éventuelle création de commission pour discuter la gestion de la somme reçue pour la présence des conseillers. On pourrait envisager aider une société ou une association.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée.

Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote sur les amendements proposés par la commission des finances au préavis No 05/2016 de la Municipalité.

Les amendements sont acceptés à l'unanimité.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 05/2016 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 10 octobre 2016,
- Vu le préavis de la Municipalité No 05/2016,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- L'octroyer au Conseil général et à la Municipalité les traitements et indemnités arrêtés pour la législature 2016-2021.

Adopté à l'unanimité.

### **Désignation d'une commission ad'hoc pour l'examen de la modification des statuts de l'ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs)**

Monsieur Mark Wings explique que chacune des neuf communes partenaires de l'ASIME doit désigner une commission pour contrôler une deuxième fois le texte sur les nouveaux statuts. Le travail a déjà été fait une première fois par les membres de l'ASIME dont Messieurs Wings et Emile Tasev. Ce deuxième contrôle mènera à un préavis pour que le Conseil adopte les statuts sans pouvoir les changer.

Se proposent pour la commission :

Monsieur Walter GFELLER  
Madame Geneviève BERCLAZ  
Monsieur Harri WETTSTEIN  
Monsieur Plinio MARONI

### **Divers & Propositions Individuelles**

Madame Béatrice Maeder demande si les rapports des commissions ne pouvaient être consultés avant les séances du Conseil sur le site de la commune?

Monsieur Mark Wings répond que la Municipalité étudie un accès privé avec un mot de passe pour les conseillers.

Monsieur Walter Gfeller ne se souvient pas d'une promesse de la Municipalité précédente concernant la taxe poubelle mais se souvient d'une discussion où l'on disait qu'on aurait dû augmenter les impôts si l'on ne payait pas la taxe. On a donc évité une augmentation.

Madame Sandra Rodrigues de la Rubia remercie la Municipalité pour le trajet en bus jusqu'à la gym de Tolochenaz.

Madame Maryline Thorin Burgdorfer estime que le Conseil devrait discuter des incivilités – vol, vandalisme - dans le village. Elle voudrait savoir si la Municipalité a une solution ?

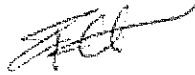
Monsieur Mark Wings répond que la gendarmerie ainsi qu'un éducateur sont venus à Lully et une enquête est en cours. Il encourage la population de dénoncer les malfaiteurs à la police.

Au nom de la Municipalité, Monsieur Mark Wings invite les conseillers de participer aux vendanges du Clos de la Meirette le 21 octobre 2016 à 13h30.

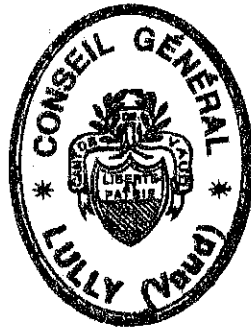
Monsieur Winges annonce qu'il y aura un repas après la séance du Conseil le 5 décembre 2016.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h57. Monsieur Fabien Coucet clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Fabien COUCET



La Secrétaire :



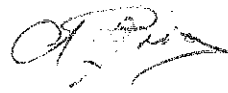
Lauren BLANC

Lu et approuvé le 27 novembre 2016

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Claude PRIOR